

Olivier FAGE
AGENT GENERAL

96 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE

77340 PONTAULT COMBAULT

Tél :01 64 43 90 61

Fax :01 64 43 90 58

E-mail: pontault-gare@gan.fr

N° ORIAS (www.orias.fr) :
07014382

DISPOSITIONS PARTICULIERES

"GAN ASSOCIATION "

SOUSCRIPTEUR

ASSO FED FRANCAISE DE KUNDALINI

CHATEAU ANAND
DOMAINE DU PUY GIRAULT

86260 ST PIERRE DE MAILLE

Vos références

ASSO FED FRANCAISE DE KUNDALINI

Client n° A17754 009549
Contrat n° 191252769 02
Produit G9020A
Echéance principale : 01 AVRIL.

AVENANT A EFFET DU 24/09/2019 à 00 H 00

Les présentes Dispositions Particulières complètent les Conditions Générales A5200, Conventions spéciales et/ou annexe(s) jointe(s).

VOTRE ASSOCIATION

Président de l'association :	AVTAR THIELEFELDT		
Activité de l'association :	YOGA		
Domaine d'activité :	SPORTS A RISQUES ORDINAIRES		
Budget :	90.000,00 €		
Nombre de dirigeants :	4		
Nombre d'adhérents :	200		
Nombre de membres garantis en accident corporel :	260		
Manifestations exceptionnelles			
- Nombre de manifestations de coût important :	2	Budget :	20.000,00 €
- Nombre de manifestations de plus de 500 personnes :	Néant	Budget :	Néant
- Nombre d'expositions et foires expositions :	Néant	Budget :	Néant
- Nombre de banquets de plus de 300 couverts :	Néant	Nombre de couverts :	Néant
- Nombre de feux d'artifices :	Néant		
- Nombre de rallyes touristiques auto / moto :	Néant	Nombre de véhicules de rallye :	Néant
Gradins - tribunes - chapiteaux			
- Nombre de tribunes fixes de plus de 1500 places :	Néant		
- Démontables de 501 à 1500 places	montage(s) entrepreneur : Néant	montage(s) association :	Néant
- Démontables de plus de 1500 places	montage(s) entrepreneur : Néant	montage(s) association :	Néant
Budget voyages / séjours :	15.000,00 €		
Présence de retenue d'eau / digue / barrage :	Non		

Gan Assurances

Compagnie française d'Assurances et de Réassurances - RCS Paris 542 063 797 - APE 6512Z
Société Anonyme au capital de 193 107 400 Euros
Entreprise régie par le code des assurances et soumise à l'ACPR - 4 place de Budapest 75009 Paris
Siège social : 8-10 rue d'Astorg 75383 Paris Cedex 08 - Tél : 01 70 94 20 00

LES GARANTIES DE L'ASSOCIATION

Le présent tableau indique les garanties que vous avez choisies (OUI) et les garanties non souscrites (NON GARANTI).

Les limites spécifiques de garanties et de franchises figurent dans le Tableau Récapitulatif des garanties A5601 et dans les Conventions Spéciales A5600.

La valeur de l'indice FFB (FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT) à la date d'effet des présentes Dispositions Particulières est de 993,50.

RC VIE ASSOCIATIVE	OUI	
RC DES DIRIGEANTS	OUI	
ACCIDENTS CORPORELS / PRESTATION DE BASE	OUI	dans la limite de l'OPTION 02
PRESTATION COMPLEMENTAIRE / FRAIS DE SOIN	OUI	dans la limite de l'OPTION 02
PRESTATION COMPLEMENTAIRE / ARRET DE TRAVAIL	OUI	dans la limite de l'OPTION 02
DEFENSE PENALE RECOURS SUITE A ACCIDENT	OUI	Voir annexe A5603
PROTECTION JURIDIQUE	OUI	Voir annexe A5603

Suite du contrat N° A17754 191252769 2

VOTRE BATIMENT

Bâtiment :	(SELON ADRESSES TRANSMISES)
Adresse :	
Localité :	ST PIERRE DE MAILLE
Code postal :	86260
Type d'occupation :	Néant
Surface totale :	3.520,00 m2
Valeur des machines :	Néant
Valeur du matériel informatique :	Néant
Valeur du matériel informatique portable :	Néant

LES GARANTIES DU BATIMENT

Le présent tableau indique les garanties que vous avez choisies (OUI) et les garanties non souscrites (NON GARANTI).

Les limites spécifiques de garanties et de franchises figurent dans le Tableau Récapitulatif des garanties A5601 et dans les Conventions Spéciales A5600.

RC PROPRIETAIRE / OCCUPANT D'IMMEUBLE	OUI
INCENDIE / EVENEMENTS NATURELS BATIMENT	NON GARANTI
DEGATS DES EAUX BATIMENT	NON GARANTI
INCENDIE / EVENEMENTS NATURELS MOBILIER	NON GARANTI
DEGATS DES EAUX MOBILIER	NON GARANTI
BRIS DE GLACES	NON GARANTI
VOL	NON GARANTI
BRIS DE MACHINE ET INFORMATIQUE	NON GARANTI
DEGRADATIONS IMMOBILIERES SUITE A VOL	NON GARANTI
DOMMAGE PAR VANDALISME	NON GARANTI
ATTENTAT	NON GARANTI

Suite du contrat N° A17754 191252769 2

LES CLAUSES PARTICULIERES

LES DECLARATIONS ET DISPOSITIONS QUI SUIVENT S'APPLIQUENT A VOTRE CONTRAT.

POUR VOTRE ASSOCIATION :

CLAUSE DE CONFIDENTIALITE RELATIVE A LA GARANTIE RC PERSONNELLE DIRIGEANTS

Le Souscripteur et les Assurés s'interdisent formellement de révéler à quiconque l'existence de la présente convention.

SANCTIONS :

En cas d'inexécution de la clause de confidentialité, se manifestant par une action directe exercée contre l'assureur par les victimes ou bien par la communication aux victimes soit de la convention, soit des conditions de garantie, il sera appliqué une franchise de 7600 € par sinistre.

CLAUSE RC ORGANISATEUR DE VOYAGES ET DE SEJOURS

La garantie 'RC organisateur de voyages et de séjours' que vous avez souscrite, s'exercera, dans les conditions prévues par l'Annexe A5604 dont vous reconnaissez avoir reçu un exemplaire.

ACTIVITE

YOGA

ORGANISATION DE 2 FESTIVALS DE YOGA D'UN MAXIMUM DE 1000 PARTICIPANTS

IL EST PRECISER QUE BENEFICIE DES GARANTIES ACCIDENT CORPORELS 200 MEMBRES ET 60 BENEVOLES.

IL EST PRECISE QUE LA GARANTIE RC OCCUPANT EST ACQUISE POUR 88 SALLES OCCUPEES TEMPORAIREMENT DONT LA LISTE A JOUR EST TRANSMISE A L'ASSUREUR.

UNE SURFACE FORFAITAIRE DE 40M⁵/₆ PAR SALLES A ETE RETENUE.

IL EST PRECISE QUE L'ASSOCIATION RENONCE A RECOURS CONTRE LA MUNICIPALITE PROPRIETAIRE DES LOCAUX. NOUS RENONCONS EGALEMENT A

Suite du contrat N° A17754 191252769 2

RECOURS CONTRE LA MUNICIPALITE SOUS RESERVE DE LA TRANSMISSION DE
L'AVIS FAVORABLE DE LA COMMISSION DE SECURITE ACTUALISE POUR CHAQUE
LOCAUX.

Suite du contrat N° A17754 191252769 2

La cotisation annuelle correspondant aux garanties souscrites est de :

4.947,88 € TTC dont : PRIME PROTECTION JURIDIQUE TTC 127,00 €,
PRIME DPRSA TTC 40,38 €.

La cotisation due pour la période du 24.09.2019 au 31.03.2020 s'élève à 116,54 € TTC.

Vous avez choisi le paiement annuel .

Ce contrat se renouvelle d'année en année, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties conformément aux Conditions Générales. Le préavis de résiliation à l'échéance est fixé à deux mois, le cachet de la poste faisant foi.

Les présentes Dispositions Particulières annulent et remplacent toutes les Dispositions Particulières antérieures.

Vous reconnaissez avoir reçu ce jour un exemplaire des Conditions Générales et annexes A5603 relatives aux garanties que vous avez choisies.

Toute réticence, fausse déclaration intentionnelle, omission ou déclaration inexacte des circonstances du risque connues du Souscripteur entraîne selon le cas les sanctions prévues par les articles L113-8 et L113-9 du code des Assurances.

Fait en double exemplaire à Paris le 15.12.2021.

LE SOUSCRIPTEUR

POUR GAN ASSURANCES

